Province de Québec Municipalité de Saint-Godefroi

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 275-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 200 « PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi a adopté à sa réunion du 3 juillet 2023 le Règlement numéro 275-2023 modifiant le Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Godefroi;

Que ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021-06.12 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Saint-Godefroi » par le plan numéro AF-2021-06.12 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Saint-Godefroi », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 27 novembre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME (sous réserve de son approbation)

Nancy Castilloux

Directrice générale par intérim